

SYNDICAT DE COHERENCE TERRITORIALE DU BERGERACOIS

Membres en exercice : 15
Membres présents : 8
Votants : 8

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Délibération n° B2023-07

L'an Deux Mille vingt-trois, le jeudi 19 octobre à 9H00,

Les membres du BUREAU du Syndicat de Cohérence Territoriale du Bergeracois, convoqués le 05/10/2023, se sont réunis à la Communauté d'Agglomération Bergeracoise, Salle « ITB », sous la présidence de Monsieur Pascal DELTEIL, Président du Syndicat de Cohérence Territoriale du Bergeracois.

ETAIENT PRESENTS : Messieurs Pascal DELTEIL, Jérôme BETAILLE, Didier CAPURON, Michel DELFIEUX, Christian BORDENAVE, Alain CASTANG, Alain LEGAL, René VISENTINI.

ABSENTS EXCUSES : Jean-Marc GOUIN.

AVIS SUR LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE « CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE USINE DE FABRICATION DE POUDRE GROS CALIBRE » COMMUNE DE BERGERAC - Dossier n° PC 024 037 23 D0098

La Communauté d'Agglomération Bergeracoise (CAB) a transmis au SyCoTeB le 9 octobre 2023, le dossier de demande de permis de construire pour la construction d'une nouvelle usine fabrication poudre gros calibre sur la commune de Bergerac.

Depuis plusieurs années, la conjonction de l'augmentation de la demande mondiale en poudres conduit à la saturation des capacités industrielles en Europe et à la nécessité d'investissements capacitaires.

Par ailleurs les tensions internationales récentes ont fait prendre conscience de de la nécessité de relocaliser une production de poudres gros calibres et d'un savoir-faire stratégique sur le site d'EURENCO Bergerac.

La nouvelle ligne de production est programmée pour être opérationnelle en 2025, pour la production à terme de 1200 tonnes de poudre par an correspondant à 500 000 charges modulaires d'artillerie poudres gros calibres.

Dans une première phase, le programme du présent projet prévoit la production de 600 tonnes par an.

Le site de Bergerac s'étend sur 153 hectares. Dans son enceinte, des anciennes installations industrielles ont été démantelées dans la partie ouest du site en 2021 : la zone PB. A l'issue du démantèlement, les analyses de sol ont montré des valeurs compatibles avec un usage sur site en remblai de leur secteur d'origine. C'est sur cette zone que va s'implanter la nouvelle installation : le projet Pourpre, qui va occuper environ 16 hectares.

L'environnement bâti immédiat est composé essentiellement de bâtiments industriels et de secteurs boisés.

L'implantation des bâtiments a été guidée par le risque de souffle en cas de combustion du produit aux différents stades de sa fabrication.

Le principe général des bâtiments process est celui de constructions en béton armé, avec des toitures légères pour canaliser l'énergie vers le haut. Des dispositifs annexes sont prévus (auvents, toitures soupapes...) pour éviter les retombées de matériaux.

L'éloignement entre chaque bâtiment a été étudié par la société spécialisée SME, filiale d'Ariane Espace. En écartant les bâtiments les uns des autres, on supprime le risque d'effet domino. Le risque a également été calculé pour qu'aucun désordre ne puisse impacter l'extérieur du site.

Le projet Pourpre vise la construction d'un ensemble de bâtiments et ouvrages en structure béton armé principalement ainsi que quelques constructions métalliques. On peut distinguer les catégories suivantes :

- une vingtaine de bâtiments de dimensions très variables mais tous en simple Rdc représentant une surface totale de l'ordre de 6 000 m²,
- quelques constructions de type auvent métallique,
- quelques surfaces de dallages extérieurs,
- quelques ouvrages de type cuves ou bassins enterrés,
- environ 2 hectares de voiries diverses dont poids lourds.

RF
BERGERAC
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 23/10/2023
024-200027134-20231019-B_2023_07-DE

Décision :

Le secteur industriel est présent et diversifié sur le Bergeracois. Il représente une part importante de l'emploi local et le territoire offre des dispositions favorables à la création de nouvelles activités industrielles.

Le SCoT entend conforter et dynamiser le secteur industriel par l'effort de recomposition du foncier dédié à ces activités, par l'effort de restructuration des filières de production et par l'innovation.

Les projets de développement industriel doivent s'inscrire dans le schéma territorial de l'armature économique du SCoT qui identifie les zones industrielles préférentielles à renforcer avant d'ouvrir d'autres espaces économiques à l'urbanisation. Le site industriel EURENCO de Bergerac est inscrit dans le schéma.

Les zones d'activités, quelle que soit leur vocation, doivent contribuer à optimiser la gestion du foncier consommé sur les espaces naturels et agricoles. Les espaces libres (non occupés par des bâtiments, espaces de manœuvre ou de stockage), ne pourront représenter plus de 30% de l'espace aménagé (espaces collectifs et espaces verts privatifs confondus).

Si l'implantation de la nouvelle usine nécessite une opération de déboisement, il conviendra d'en mesurer l'incidence environnementale puisque la zone boisée est classée dans la Trame verte du SCoT. L'implantation du projet devra être ajustée au regard de ces éléments afin de limiter les impacts sur le milieu naturel.

En conséquence, le bureau syndical, à l'unanimité des membres présents, émet un avis favorable compte tenu de la compatibilité du projet avec le SCoT assorti des observations ci-dessus mentionnées.

*Certifié exécutoire compte tenu
du dépôt en Sous-préfecture, le 23/10/2023
et de la publication, le 26/10/2023*

**Le Président du Syndicat de Cohérence
Territoriale du Bergeracois,**



Pascal DELTEIL



**FAIT ET DELIBERE EN SEANCE
LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.
EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,
Ce 19 octobre 2023**

**Le Président du Syndicat de Cohérence
Territoriale du Bergeracois,**



Pascal DELTEIL